



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°77/2023

**Objet : Convention de service de piégeage d'animaux nuisibles.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la nécessité de procéder à des opérations de piégeage d'animaux nuisibles sur le territoire de la Commune.

Considérant la proposition de convention de l'association des piégeurs agréés du Val d'Oise, 28 rue du Général de Gaulle – 95810 GRISY LES PLATRES, pour un montant de 20€ net par déplacement et de 5€ net par capture d'animaux nuisibles, pour une durée allant de sa date de signature au 30 juin de l'année n+1 puis reconductible tacitement par période d'un an.

### DÉCIDE

- **d'approuver** la convention avec l'association des piégeurs agréés du Val d'Oise, 28 rue du Général de Gaulle – 95810 GRISY LES PLATRES, pour un montant de 20€ net par déplacement et de 5€ net par capture d'animaux nuisibles, pour une durée allant de sa date de signature au 30 juin de l'année n+1 puis reconductible tacitement par période d'un an.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 30 juin 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230630-77-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Mise en ligne le 3 juillet 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)